



Pantin le 14 novembre 2022

Extension du centre commercial de Rosny 2

Avis du MNLE-93 NEP

La société immobilière, multinationale, cotée au CAC 40 : Unibail-Rodamco-Westfield (87 centres commerciaux en 2020) propriétaire du centre commercial Rosny 2, (implanté sur 20 hectares, 120 000 m², 15 millions de visiteurs, 179 magasins) veut atteindre 150 000 m² dont 27 000 m² de bureaux. L'objectif affirmé est de tirer profit du futur pôle multimodal Rosny Bois Perrier (RER E, ligne 11-métro et ligne 15-GPE) pour devenir le leader du Nord Est Parisien, être le deuxième centre commercial de France !!

Alors même qu'en décembre 2021, suite à des recours, le tribunal Administratif de Montreuil a suspendu les quatre permis de construire pour cette extension du centre commercial de Rosny2.

Les promoteurs avec cette boulimie affligeante face à la sobriété demandée à tous, face aux 4 millions de m² de bureaux vides en Ile de France, ne tiennent aucun compte de l'inquiétude des populations riveraines. Ce centre commercial déjà trop gigantesque est implanté dans une zone déjà trop fortement urbanisée, délimitée par des axes routiers congestionnés en permanence par une trop intense circulation.

Le projet actuel soumis à l'enquête publique contient les mêmes failles et insuffisances reconnues par le tribunal administratif de Montreuil. Il va à l'encontre de la réponse à apporter aux changements et dérèglement climatique. Les propositions ignorent la limitation et la réduction de l'îlot de chaleur des infrastructures actuelles et, de fait, futures. Plus de 9000 m² d'espaces vert et paysagés seraient sur les toits, greenwashing oblige. L'extension n'améliorerait pas l'existant. La nouvelle artificialisation impliquerait une récupération et un stockage des eaux de pluie conséquent afin de réduire la pression sur la ressource en eau, tenir compte des possibilités d'écoulement limitant les risques d'inondation.

Ce n'est que l'idée « de pistes » qui est envisagée pour réduire l'empreinte carbone de ce gigantisme. Aucun choix dans les matériaux de construction envisagés n'est affirmé allant dans le respect de la sobriété énergétique et visant un développement des énergies renouvelables.

Aucune mesure n'est proposée pour tenir compte de l'augmentation inéluctable du trafic routier alors même que, déjà, les derniers prélèvements réalisés sur la qualité de l'air sont dix fois supérieurs aux recommandations de l'OMS. Tabler sur l'évolution des technologies pour l'automobile est très insuffisant et ne règlera pas les problèmes environnementaux, sociaux et sanitaires.

Les mobilités actives en lien avec le report modal, les équipements indispensables pour assurer la sécurité des professionnels comme des chalands (circulations douces, stationnements véhicules privés et professionnels, capacité d'accueil) sont insuffisamment pris en compte pour donner plus de lisibilité à ce bassin de vie.

Plus globalement les effets cumulés n'intègrent pas l'impact d'ensemble du projet où s'entremêlent gigantisme, conception commerciale consumériste tournant le dos à la qualité de vie dans la proximité, sacrifiant le vivre ensemble dans les centres villes.

Pour toutes ces raisons le MNLE-93 NEP émet un avis défavorable au projet et invite la population à se mobiliser pour défendre son cadre et sa qualité de vie au quotidien.